



Parcours Emploi Compétences¹ → Reste à charge

Le Parcours Emploi Compétences (PEC) vous permet, si vous êtes employeur du secteur non-marchand ou associatif, de mettre en place un parcours centré sur l'emploi, la formation et l'accompagnement.



Pour plus d'informations,
contactez votre conseiller au 39 95
(Service gratuit + prix appel)

Pour un CDD à 20h semaine

avec un **salaire brut mensuel de 888€**

vos **reste à charge mensuel** sera de :



Pour le recrutement d'une personne
résidant en QPV³ ou ZRR⁴
(jeunes² ou adultes)



Pour le recrutement d'un jeune²

Pour un CDD à 30h semaine

avec un **salaire brut mensuel de 1 332€**

vos **reste à charge mensuel** sera de :



Pour le recrutement d'une personne
résidant en QPV³ ou ZRR⁴
(jeunes² ou adultes)



Pour le recrutement d'un jeune²

¹ Mobilisable pour un CDD de 9 à 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois. Cumulable avec l'exonération bas salaires.

² Moins de 26 ans ou moins de 31 ans en situation de handicap.

³ Quartier Prioritaire de la politique de la Ville.

⁴ Zone de Revitalisation Rurale.

#TousMobilisés
#1jeune1solution

